

Pétition

Archives publiques, Cap-Breton, Série A Vol 1 11 page 43 dans Archives acadiennes Université de Moncton

Au très honorable Henry Dundas, secrétaire d'État principal de Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur, etc., etc., etc.

J'ai l'honneur de rapporter qu'il y a peu de jours quatre personnes sont arrivées dans ce port des Îles-de-la-Madeleine à bord d'un petit vaisseau lesquelles ont représenté qu'elles avaient été des habitants de l'île de Miquelon; qu'elles étaient descendantes des anciens Acadiens et presque apparentées aux habitants de cette île, et qu'elles s'étaient efforcées pendant deux ans et davantage pour émigrer vers les gouvernements de Sa Majesté britannique en Amérique du Nord, et elles ont demandé en leur nom personnel, au nom de leurs familles et pour deux-cents-cinquante autres personnes à devenir sujets britanniques et reçues comme habitants de cette île de la manière qui me conviendrait. J'ai pensé qu'il était à propos de consulter le Conseil de Sa Majesté et de lui soumettre la pétition de ces personnes; sur leur appel devant le Conseil, il semble que l'intention et le désir d'une grande majorité de ces émigrants étaient de s'installer dans différentes parties, tant de ce gouvernement que dans celui de Québec, etc.

Le Conseil de Sa Majesté trouvant que c'était le cas, a seulement avisé que ceux d'entre eux qui viendraient ici avec la résolution de devenir des colons et de prêter le serment d'allégeance pourraient recevoir de moi l'assurance qu'ils seraient autorisés à rester jusqu'à ce que le plaisir royal soit connu. Mon humanité ne souffrirait pas que j'ajoute à la détresse d'un si grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants en les repoussant après leur arrivée en chaloupe découverte et en déclarant que tous n'avaient jamais prêté serment à la République française dont ils parlaient avec horreur. J'ai donc acquiescé à ce que conseillait le Conseil de Sa Majesté, mais en même temps, afin de prévenir autant que possible tout malaise résultant de la souffrance d'un si grand nombre d'émigrants français à résider ici, j'ai pensé que mon devoir envers Sa Majesté et la sécurité de ce gouvernement exigeait que j'agisse avec la plus grande prudence en les faisant installer et cela seulement jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu.

Il m'a semblé que la méthode qui répondrait le mieux à un tel objectif serait de les garder dans ce port rassemblés dans une commune où leur conduite et leur comportement pourraient être le plus strictement surveillés et ne pas les laisser se disperser dans les différents ports ou de venir ici uniquement dans le but de prêter serment d'allégeance et d'obtenir ainsi un prétexte pour errer d'un gouvernement à l'autre, ce qui pourrait même leur fournir un prétexte de passer par le gouvernement britannique pour aller s'établir aux Etats-Unis d'Amérique.

J'ai jugé opportun à cette crise particulière de publier une proclamation demandant à tous les sujets de Sa Majesté, qu'au cas où l'un de ces émigrants arriverait dans un autre port de cette île, ils l'obligeraient immédiatement à se rapporter à Sydney pour mon examen, et pour recevoir mes instructions quant à sa résidence jusqu'à ce que le bon plaisir de Sa Majesté soit connu.

J'ai reçu ce jour une lettre par express du major de la milice à Arichat à l'Île Madame que dix chaloupes découvertes y sont arrivées de Miquelon ayant à bord cent quinze âmes et onze têtes de bétail; qu'ils souhaitent devenir sujets britanniques et obtenir ma permission à cette fin; Il y a deux autres chaloupes arrivées à Main-de-Dieu du même endroit ayant à bord quatorze âmes, je

procéderai de la même manière avec celles-ci qu'avec celles qui sont arrivées des Îles-de-la-Madeleine ou peuvent en provenir.

J'ai envoyé la goélette du Trésor à Halifax et, par lettre de cette date, j'ai informé le commandant de la marine de l'arrivée d'un grand nombre d'émigrants aux ports extérieurs de cette île; et pris la liberté au cas où le service de Sa Majesté le permettrait, de demander qu'un des navires armés fasse escale par ici pour m'aider à mettre à exécution le plan que j'ai formé, au cas où l'une de ces personnes se montrerait réfractaire ou qu'elle se proposerait de vagabonder jusqu'à ce que le sort des îles françaises puisse être déterminé.

J'ai l'honneur d'être avec la plus grande soumission et respect, Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur

William Mc Cormick

Lieutenant-gouverneur du Cap-Breton

Endossé : Cap Breton le 31 mai 1793

Lieutenant Gouverneur McCormick n°7 r/15 juillet

Traduit de l'anglais par Jacques Blaquière, généalogiste